



Remplacement d'un supérieur

Par **Carlito13**, le **20/07/2015** à **12:52**

Bonjour,

je suis chef d'équipe logistique depuis 4 ans, j'étais rattaché à un responsable de service le dossier étant petit mon supérieur géré 2 services différents.

Mon responsable de service a eu un accident de travail son arrêt a duré 1 année, à son retour il a été muté en région parisienne et cela fait donc 3 ans que je m'occupe de mon service seul et mon service à doubler en volume et donc en responsabilité.

je suis dans une impasse car la direction change souvent et ma situation reste inchangée, dois-je voir un avocat?

Cdlt,

Carlito13

Par **P.M.**, le **20/07/2015** à **17:40**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement vous rapprocher d'un avocat ou d'une organisation syndicale à moins que la classification de la Convention Collective applicable suffise pour vous permettre d'argumenter votre revendication...

Par **Carlito13**, le **20/07/2015** à **19:00**

Bonjour pmtedforum,

Merci pour votre réponse, je me suis déjà rapproché de notre organisation syndicale qui me demande d'attendre un peu plus, bref à part les heures de délégation pas grand chose les intéresses surtout venant d'un responsable...

Savez vous si je suis en droit de réclamer une régularisation de mon salaire sur les 3 ans?

Cdlt,

Carlito

Par **P.M.**, le **20/07/2015** à **19:26**

Effectivement, puisque cela ne dépasse pas la durée de la prescription...

Si vous trouvez que les Représentants du personnel ne remplissent pas correctement leur mandat, vous pourriez vous présenter aux prochaines élections...

Par **Carlito13**, le **20/07/2015** à **20:48**

Sur la totalité des représentants un seul se démène et il lui est difficile de traiter tous les problèmes, comme il est difficile pour moi d'insister auprès de cette seule personne...

Merci pour vos réponse.

Cdlt,

Carlito.